

Procès-verbal
Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 13 avril 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 13 avril 2026 à 19 h 00 à laquelle étaient présents les conseillers : madame Véronique Caron, monsieur Enrico Frève et madame Marie-Josée Caron, sous la présidence de monsieur Gilles Plourde, maire, formant quorum.

Madame Julie Nadeau, conseillère et Messieurs Julien Galarneau Allaire et Martin Landry, conseillers sont absents.

Madame Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière est présente.

1) Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h 00.

2) Adoption de l'ordre du jour

2026-04-083

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3) Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité (FRR), volet Coopération et gouvernance municipale – sous-volet Coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Pascal, Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Bruno-de-Kamouraska désirent présenter un projet de mise en place d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

2026-04-084

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à participer au projet intitulé « Mise sur pied d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics »;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Ville de Saint-Pascal, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Procès-verbal

Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 13 avril 2026

QUE le conseil désigne le maire Gilles Plourde et la directrice générale Roxanne Morin pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention

4) Période de questions

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles mentionnés dans l'avis de convocation.

5) Levée de la séance

2026-04-085

IL EST PROPOSÉ par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 14.

Gilles Plourde
Maire

Roxanne Morin
Directrice générale et greffière-trésorière